

Bureau syndical

Note de Synthèse



Réunion du 18 septembre 2018 et du 25 septembre

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

PNR : MMES BUREAU, DOUBRE, DORMOIS, DRANSART, DUMAZEAU, HOUGUET et MANOUVRIER et MM BARONE, BONNISSEAU, HARDY, MARCHAL, MARI, POUZERGUES et STEPHAN,

Absents excusés :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CHIVOT Auffargis
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse

Le quorum n'étant pas réuni le 18 septembre, une nouvelle convocation est envoyée le 20 septembre 2018 pour un Bureau Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 25 septembre 2018 à 18h à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Absents excusés :

- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines

1. Approbation des comptes-rendus des bureaux syndicaux du 5 juillet et du 11 juillet 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Afin de donner une plus grande visibilité aux aides accordées par la Parc, le Président indique qu'une nouvelle rubrique sera ajoutée dans chaque édition de l'Echo du Parc précisant les aides accordées lors du ou des derniers comités syndicaux.

2. Validation des aides attribuées par la Commission Agriculture du 17 septembre 2018, sous réserve des décisions de la commission (Annexe 1 et 2)

Restauration de clôtures agricoles pour élevage équin

Commune de Rambouillet – EQUIEVENT - M. Emilien GOUTMANN

M. GOUTMANN est moniteur indépendant de Tourisme Équestre et Dressage. Il a fondé en 2017 la société EQUIEVENT domiciliée à Rambouillet et propose des formules à la carte de découverte du territoire et des patrimoines. Il profite de cette activité touristique pour sensibiliser les participants à la découverte de la faune sauvage, à la protection de la nature, à la gestion sylvicole et à la conciliation des usages en forêt.

Depuis l'automne dernier, il a pu obtenir un bail rural et installer ses 6 chevaux sur d'anciens herbages en limite de Rambouillet et Vieille-Eglise-en-Yvelines au lieu-dit Bois Pérrineau. Après avoir conduit d'importants travaux de débroussaillage des prés au printemps, il souhaite aujourd'hui réhabiliter les clôtures.

Montant des investissements (fournitures) : 2 570,00 € H.T. (la pose reste à la charge de l'exploitant)

Taux : 60%

Subvention PNR : **1 542,00 € H.T.**

Plan de Parc : non concerné par ZIEC/SBR

L'exploitation n'a jamais reçue de subvention du PNR au titre du fonds d'aides agricoles.

Avis favorable de la commission, l'aide est adoptée à l'unanimité.

Appui au développement des circuits courts en agriculture :

Subventions pour la réalisation de 3 forages agricoles

Le développement et la structuration des productions en circuits courts est un enjeu de la charte et plus d'une trentaine d'exploitations du territoire ont opté pour cette voie de commercialisation des produits fermiers et maraichers. Afin de soutenir cette dynamique, le Parc naturel régional avait voté au BP 2014 une opération de 40 000 € dédiée au développement des circuits courts et à l'appui de nouvelles installations. Afin de compléter les aides régionales à l'installation auxquelles peuvent prétendre les jeunes agriculteurs, il est proposé de financer le forage agricole de 3 exploitations récemment installées pour un montant total de 30 600 € H.T.

La gestion de l'eau est un élément clé dans la conduite des productions maraichères et en arboriculture tant d'un point de vue culturel qu'économique. La réalisation des forages agricoles doit permettre de sécuriser les productions tout en veillant à mettre en place une stratégie de gestion raisonnée de l'eau à l'échelle de l'exploitation (irrigation par micro aspersion et gouttes à gouttes, gestion des couverts à l'aide de paillis, arrosage nocturne, introduction de couverts végétaux dans l'assolement...).

Les montants des aides financières sont proposés en tenant compte des plafonds de minimis agricoles que doivent respecter les différentes exploitations :

M. Ettore LAINÉ en maraichage biologique en vente directe et Amap, installé en 2017 à Grosrouvre - (forage à réaliser cet automne - Devis du forage et de l'installation de pompage : 16 020,00 € H.T. – Proposition de financement du PNR à hauteur de **7 300 € H.T.**) ;

La SAS Ferme des Clos, en élevage biologique ovins et volailles (M. Pascal VALOIS, installé en 2017), en

maraichage biologique (M. Romuald ANCELIN, en cours d'installation), en production biologique de petits fruits (M. Vincent LAGRUE, en cours d'installation) et en production de houblon biologique (M. Johann LASKOWSKI, installé en 2017) – (forage réalisé en juillet - Coût du forage et de l'installation de pompage : 16 011,95 € H.T. – Proposition de financement du PNR à hauteur de **15 000 € H.T.** à répartir sur les 2 exploitants déjà installés) ;

Mme. Morgane CONVERSET en maraichage biologique en Amap (et projet de vente directe à partir de 2019), installée en 2018 à Chevreuse - (forage à réaliser cet hiver - Devis du forage et de l'installation de pompage : 14 339,00 € H.T. – Proposition de financement du PNR à hauteur de **8 300 € H.T.**) ;

Il est précisé que des forages tests sont réalisés en amont afin de vérifier le bienfondé de la demande.

La commune de Bonnelles attire l'attention sur les volumes d'eau de la nappe consommés. Des compteurs d'eau doivent être posés.

Le bureau estime qu'il y a une trop grande disparité dans les taux de soutien du Parc. La règle de 60% maximum pour une équité de traitement sous réserve du plafond des minimis est proposée :

- M Lainé, est au maximum des minimis le montant reste inchangé
- Mme Converse
- La ferme du Clos le taux de 60% du total s'applique soit 9600€

La proposition est adoptée à l'unanimité

La question des forages devra être revue avec la Mission agriculture, les volumes d'eau prélevés pouvant être équivalents à ceux de toute la commune.

Plantation de haies champêtres en terre agricoles

Commune de Bonnelles (convention de partenariat avec la FICIF)

Conformément à la convention PNR-FICIF, un partenariat technique et financier permet d'inciter la replantation de haies sur les exploitations agricoles du territoire. Si l'objectif pour la FICIF est de favoriser la reproduction naturelle des gibiers, les enjeux du renforcement de la trame verte pour le PNR sont multiples : restauration de liaisons biologiques rompues, création de refuges pour la faune auxiliaire des cultures, limitation des phénomènes de ruissellement et de lessivages des intrants en grandes cultures, protection des bétails et des installations de productions, intégration et mise en valeur paysagère... Le financement du PNR est de 100% pour l'acquisition des plants. L'exploitant s'engage à pailler, arroser et entretenir la haie pendant a minima 15 ans. La FICIF finance les clôtures électriques si l'exploitant est en contrat de service. Les plantations sont réalisées conjointement avec les exploitants, les techniciens des deux structures, des lycées agricoles et des associations locales de protection de l'environnement.

Depuis 9 ans, ce partenariat a permis la replantation de 13 km de haies dans 18 exploitations agricoles du Parc. Aujourd'hui 5 nouvelles exploitations souhaitent s'engager dans cette démarche et sollicitent l'appui technique et l'aide financière du PNR pour l'implantation de 1,7 km de haies champêtres et d'arbres fruitiers en alignement ou isolés dans les prairies, réparties de la façon suivante :

M. Jean-Michel DRAMARD, céréalier en conservation des sols à Janvry - plantation des haies sur la commune de Gometz-la-Ville pour 400 ml sur 2 rangs : haies à vocation de lutte contre le ruissellement et valorisation des auxiliaires de cultures

Devis estimatif : **738.00 € T.T.C.**

M. Marc MASSARD, en polycultures-élevage à Mareil-le-Guyon – plantation des haies sur la commune de Bazoches-sur-Guyonne pour 575 ml sur 2 rangs et alignements de 17 fruitiers dans les prairies : haies à vocation brise-vent, intégration paysagère d'un futur bâtiment agricole et valorisation des auxiliaires de cultures et la biodiversité

Devis estimatif : **2 214.00 € T.T.C.**

Mme. Nadine PETITPAS, en polycultures-élevage à Vieille-Eglise-en-Yvelines pour 465 ml sur 2 rangs : haies à vocation cynégétique

Devis estimatif : **744.00 € T.T.C.**

M. Emilien GOUTMANN, en élevage équin à Rambouillet pour 140 ml de haies sur 2 rangs et 11 fruitiers dans les prairies : haies à vocation brise-vent, paysagère et valorisation de la biodiversité

Devis estimatif : **852.00 € T.T.C.**

Mme. Célia SCHAFFNER, en élevage équins aux Bréviaires pour 160 ml de haies sur 2 rangs et 10 fruitiers en alignement : haies à vocation brise-vent et paysagère

Devis estimatif : **1 068,00 € T.T.C.**
Les aides sont adoptées à l'unanimité

Le Président informe de la rencontre à venir avec la chambre d'agriculture sur les problèmes de ruissellement. Il s'agit potentiellement de faire évoluer, en lien avec le conseil régional, les dispositifs existants de réimplantation de haies à des fins de biodiversité, pour favoriser la création de haies talutées pour ralentir l'écoulement des eaux lors de fortes pluies, voire d'événements climatiques.

3. Validation des aides attribuées par la Commission Biodiversité et Environnement du 17 septembre 2018, sous réserve des décisions de la commission (Annexe 3 et 4)

Aide 7.2

Le maraichage de Mme Converset s'est agrandi sur la commune de Chevreuse en exploitant la parcelle n°S0007 à Trottigny. Le projet agricole sur cette parcelle favorise au maximum le développement de la biodiversité par notamment l'implantation d'un grand linéaire de haies et la création d'une mare en milieu de parcelle. Située en aval des trois serres qui seront installées prochainement, cette mare a pour objectif de répondre au double enjeu de créer un habitat favorable pour la biodiversité tout en absorbant le ruissellement venant des serres et de la partie haute de la parcelle.

En effet, la mare sera aménagée en pente douce afin d'accueillir une grande variété d'espèces. Elle sera agrémentée d'un exutoire vers un fossé à redents pour permettre un battement de niveau de 50 cm nécessaire au stockage temporaire des pluies sur la parcelle. Ces aménagements sont d'autant plus importants qu'ils se situent sur un plateau exempt de mares agricoles ou autres aménagements de lutte contre le ruissellement.

Coût de l'opération : 4582,01 € ; Subvention parc 80% : **3665,61 €**
La proposition est adoptée à l'unanimité

Aide 6.3

Monsieur Vallon a entrepris de recréer la mare et a mis sur le côté un ensemble de déchets. La mare mérite encore d'être recréée et les déchets doivent être mis en décharge selon leur nature.

L'entreprise en charge des travaux devra :

- trier les gravats mis en dépôt sur le bord du chemin ;
- évacuer et mettre en décharge les déchets ;
- creuser la mare pour un volume total de 200m³ en reprofilant les berges.

L'agriculteur prend en charge le traitement des déchets ne nécessitant pas une mise en décharge : brique, bois notamment.

Monsieur Vallon accepte la perte de surface cultivée correspondante à la mare restaurée.

Une convention détaillera les engagements du bénéficiaire à préserver, entretenir cette future mare.

Coût de l'opération : 4000 € ; Subvention parc 80% : **3000 €**

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. Validation des aides attribuées par la commission Patrimoine du 11 septembre 2018, sous réserve des décisions de la commission

Panneaux patrimoine (Bonnelles)

4 panneaux en applique

Montant de l'opération : **3.609,28 € HT**, montant de la subvention 70% du coût total

Restauration d'un mur d'enceinte du domaine de Soucy (Fontenay-lès-Briis)

Demande de la CCPL pour continuer la restauration du mur de clôture sur un linéaire d'environ 100m

Montant de l'opération : **24.811,20 € HT** montant de la subvention 50% du coût total

Restauration d'un escalier de ferme (Saint-Jean de Beauregard)

Demande de la commune pour la restauration d'un escalier situé dans la ferme de Villeziers

Montant de l'opération : **5.837,33 € HT** montant de la subvention 70% du coût total

Restauration des plaques Michelin (Choisel)

Demande de la mairie de Choisel pour la réfection de 3 plaques Michelin

Montant de l'opération : **6.049,75 € HT**

La commission thématique propose de différer l'adoption de cette aide.

Restauration d'une croix (Jouars-Pontchartain)

Demande de la mairie de Jouars-Pontchartain pour la restauration de la croix de l'Abbé Mortier situé dans le cimetière

Montant de l'opération : **8.134,24 € HT** montant de la subvention 50% du coût total

Restauration d'un mausolée (Jouars-Pontchartain)

Demande de la mairie de Jouars-Pontchartain pour la restauration du lanterneau de la chapelle funéraire de la famille d'Osmond situé dans le cimetière

Montant de l'opération : **11.673,13 € HT** montant de la subvention 70% du coût total

Les propositions sont adoptées à l'unanimité à l'exception de la restauration des plaques Michelin qui est différée

Addendum :

Réponse à l'appel à propositions en faveur du tourisme culturel 2018 du ministère de la culture

L'objectif 26 de la charte prévoit « d'Accompagner, soutenir et valoriser les activités et les acteurs culturels du territoire ». A ce titre, la mission Patrimoine Culture réalise actuellement un recensement des acteurs et lieux culturels.

Afin de les valoriser et de les fédérer, plusieurs actions sont mises en place en 2018, en plus des projets Histoires d'Ici et Aux artistes le patrimoine ! :

D'une part, l'édition d'un annuaire culturel soulignant la richesse et la variété des intervenants culturels sur le territoire du Parc. A la fin de l'année 2018 ou au début de 2019 est envisagé un moment fédérateur de présentation de ces acteurs culturels et de leurs actions et talents.

D'autre part, une mise en réseau spécifique des 14 équipements culturels du Parc identifiés grâce au recensement en cours. Pour les accompagner dans leur besoin d'une plus grande visibilité, le Parc a proposé de les fédérer autour d'un projet culturel commun qui, chaque année, pourra les réunir et proposer de nouvelles occasions de visites et de découvertes. Cette année, un thème commun a été choisi, celui du jardin, et le programme Cultivons notre jardin a été établi. Cette thématique permet de s'inscrire dans l'initiative régionale « Jardins ouverts ». Un autre thème est en préparation pour 2019.

Afin de réaliser ces ambitions la commission culture du 24 juin 2018 a accepté l'idée de les proposer à l'appel à propositions de la DRAC Ile-de France en faveur du tourisme culturel.

La demande de subvention est de 10 000 €, le PNR apportant au titre de son contrat de Parc 10 000€.

La proposition est adoptée à l'unanimité

5. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 13 septembre 2018, sous réserve des décisions de la commission

Energie - Aide 5.1 Sonchamp 2017/2018 (Annexe 5)

Conseil en énergie partagé (CEP) phase 1

- Cout total : 4500.90€
- Aide du Parc (70%) : 3150.63€

Energie - Aide 5.1 Rochefort 2017/2018 (Annexe 6)

Conseil en énergie partagé (CEP) phase 1

- Cout total : 2670€
- Aide du Parc (70%) : 1 869€
- Subvention Rambouillet Territoires : 267€

Energie - Aide 5.2 Forges-les-Bains 2017/2018 (Annexe 7)

Conseil en énergie partagé (CEP) phase 2

- Cout total : 9400€
- Aide du Parc (50%) : 4700€

Energie - Aide 5.2 Le Mesnil-Saint-Denis 2017/2018 (Annexe 8)

Conseil en énergie partagé (CEP)

- Cout total : 16787,50€
- Aide du Parc (50%) : 7000€

Energie - Aide 5.5 - Bonnelles 2018 (Annexe 9)

Rénovation de l'éclairage public

La commune depuis 2008 a une implication forte pour les économies d'énergie, mais dispose encore aujourd'hui de points lumineux très polluants et énergivores. L'opération 2018 prévoit le remplacement de 10 lanternes boules rue des cuffins par des lanternes nella avec des lampes 70W.

- Cout total de l'opération = 3 464€ HT
- Subvention du Parc (70%) = 2 424.80€

L'aide 5.2 Conseil en énergie partagée pour la commune de Forges les Bains est reportée le dossier devant être complété.

Toutes les autres propositions sont adoptées à l'unanimité

Innov Rural - Appui au développement de démarches participatives innovantes en milieu rural

Lancement de la campagne de Mme Kervroëdan Arbitre « La p'tite crêperie de Boullay », Boullay-les-Troux

Montant de la collecte 3 000€

Frais de collecte de 8% soit 240€

Subvention accordée de 240€ sous réserve d'actualisation des prévisionnels financiers

Développement de la ressourcerie « Ressourcez & Vous », Le Perray-en-Yvelines (Aide 10.7.)

La ressourcerie, basée au Perray-en-Yvelines compte 220 adhérents, plus de 4000 clients, a réalisé 30 000€ de chiffre d'affaires sur les 9 mois d'activité et a collecté plus de 35 tonnes de « déchets ».

La commune du Perray-en-Yvelines a mis à disposition d'un espace en centre-ville pour permettre à la structure de commercialiser les produits recyclés. La ressourcerie a aujourd'hui besoin d'aménager et d'équiper un local de stockage afin de se développer et de proposer de nouveaux services.

Subvention demandée : **5 000€**

Cette demande d'aide est ajournée pour un inventaire plus exhaustifs d'autres soutiens disponibles.

Développement de la filière « artisanat d'art »

Salon des Métiers d'art de Gambais du 24 au 26 novembre (Aide 10.8)

Salon organisé à l'association AAArt

Cout du salon : 8 005 €

Subvention demandée : **1 500 €**

Salon des Métiers d'art du 6 au 9 décembre 2018 au Carrousel du Louvre (Aide 10.9)

•Brigitte BOULANGER, Enluminures, TRACES D'OR, Gif-sur-Yvette

Frais de stand : 1038 €

Subvention demandée : **500 €**

•Sylvie DOAGGIO création de Bijoux, DOAMABIJOUX, Rambouillet

Frais de stand : 1038 €

Subvention demandée : **500 €**

•Bruno CHAPERON, Ebénisterie, coutellerie d'art, Saint-Arnoult-en-Yvelines

Frais de stand : 1434 €

Subvention demandée : **500 €**

Salon Art et Décoration du 07 au 10 février 2019 à la Villette (Aide 10.9)

•Sylvie DESSEAUX (artisan membre de l'association AAArt), Sur un Air de Mosaïque, Lévis-St-Nom
Frais de stand : 750 €
Subvention demandée : **375 €**

•Nathalie WROBEL (artisan membre de l'association AAArt), créatrice d'objet de décoration, Gambais
Frais de stand : 750 €
Subvention demandée : **375 €**

Les aides sont Adoptées à l'unanimité à l'exception de celle au profit de la Ressourcerie du Perray-en-Yvelines

6. Validation des aides attribuées par la Commission Architecture Urbanisme Paysage du 10 septembre (Annexe 10 et 11)

Signature d'une convention de partenariat avec le CHEP du Tremblay sur Mauldre, pour la réalisation d'un projet tutoré par un groupe d'étudiants en BTS gestion et Protection de la Nature : les étudiants travailleront de septembre 2018 à mai 2019 à la réalisation d'un plan de gestion sur la propriété du petit Moulin des Vaux de Cernay. En contrepartie, le Parc naturel s'engage à indemniser les étudiants des frais inhérents à la réalisation des projets tutorés (frais de déplacements, papiers,...) par l'intermédiaire de l'établissement.

Il s'agit de 4 étudiants.

Demande d'aide financière de la commune de Janvry pour les travaux de végétalisation du cimetière communal : la commune de Janvry s'est inscrite depuis 2017 dans l'étude groupée sur l'aménagement et la gestion durable des cimetières en ZeroPhyto, qui a abouti à des préconisations de travaux prévus pour l'automne 2018. Ces travaux consistent à ensemercer avec des variétés locales les espaces en attente, et à planter des arbustes et des vivaces aux abords et dans les espaces entre les tombes.

Coût des travaux : 7229.05€ HT

Montant de la subvention du PNR au titre des travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics (60% du montant des travaux) : 4337.43€

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité